



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Toulouse, le 5 août 2021

Chef du Service Environnement, Eau  
et Forêt à la direction  
départementale des territoires de  
Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les  
maires

Objet : Révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Adour-Garonne

P.J. : Arrêté de désignation et de délimitation des zones vulnérables du 15 juillet 2021

La procédure de révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole, prévue par la directive «Nitrates» et engagée en octobre 2020 sur le bassin Adour-Garonne, vient de s'achever avec la signature de l'arrêté de désignation et de délimitation que vous trouverez ci-joint. Cet arrêté, publié au recueil des actes administratifs, fait suite à une phase de concertation réalisée d'octobre 2020 à mars 2021 et une phase de consultation menée d'avril à juin 2021. Pour le compte du Comité de bassin, la commission planification de bassin Adour-Garonne a émis un avis favorable au projet de classement le 23 juin 2021. Pour plus d'information sur la procédure menée, je vous invite à prendre connaissance des éléments publiés sur le site de la DREAL de bassin : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-zones-vulnerables-du-bassin-adour-garonne-a23801.html> .

Votre commune figurant dans l'annexe de l'arrêté du 15 juillet 2021 portant désignation et délimitation des zones vulnérables, je vous demande de bien vouloir afficher en mairie et de façon permanente l'arrêté en question et son annexe.

Chef du Service Environnement, Eau  
et Forêt

Aurélie LAURENS